

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mercredi 16 février 2022, à 18h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2022 TENUE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe

- 1.1 Autorisation de signature de la convention de financement de la FCM concernant le Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM)
- 1.2 Adoption du règlement d'emprunt 737 décrétant des dépenses et un emprunt de 1 905 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Clayes
- 1.3 Autorisation de signature d'une entente pour permettre le retrait d'une clause résolutoire en contrepartie du remboursement d'une dette – Lot 6 375 987

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mercredi 16 février 2022, à 18h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier

22-02-52

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

22-02-53

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 14 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

22-02-54

Autorisation de signature de la convention de financement de la FCM concernant le Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM)

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière à la FCM pour le Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM), et ce, en vertu de la résolution 19-03-83;

Considérant l'approbation d'un montant de 34 640\$ provenant de la FCM concernant le Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM) conditionnellement à la signature d'une convention liant la FCM et la Ville de Bedford;

Considérant que la résolution 20-11-351 doit être amendée en remplaçant le nom des signataires officiels de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, ainsi que le directeur général, Richard Joyal, de ratifier la convention de financement pour le Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM) avec la FCM au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-02-55

Adoption du règlement d'emprunt 737 décrétant des dépenses et un emprunt de 1 905 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Claves

Considérant que le 1^{er} février 2022, l'avis de motion et la présentation du projet de règlement 737 concernant l'exécution des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Claves ont été donnés en vertu de la résolution 22-02-33.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le règlement 737 concernant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie des rues Dutch et Claves.

ADOPTÉE

22-02-56

Autorisation de signature d'une entente pour permettre le retrait d'une clause résolutoire en contrepartie du remboursement d'une dette – Lot 6 375 987

Considérant la vente du lot 6 375 987 par la Ville de Bedford à Les Immeubles Mystic inc. comportait un solde de prix de vente lequel est garanti par une hypothèque et une clause résolutoire;

Considérant que GLR Notaires a communiqué avec la Ville pour connaître ses intentions quant à la renonciation à ses droits en lien avec la clause résolutoire en contrepartie du remboursement de la dette;

Considérant que la Ville désire être un partenaire facilitateur avec le promoteur – Les Immeubles Mystic inc..

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte le projet de mainlevée et autorise le directeur général, Richard Joyal à finaliser et signer l'entente et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 14 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

22-02-57

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 18h10

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier